

PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2026-2027 TENUE LE 1^{ER} JUIN 2026 À COMPTER DE 8H30 À LA MAISON DU BARREAU, SALLE DU CONSEIL ET PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX

Sont présents :

- M. le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau
- M^e Extra Junior Laguerre
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte
- M^e François Lavigne-Massicotte
- M^e Régis Boisvert
- M^e Gabriel Dumais
- M^e Caroline Gagnon
- M^e Maxime Bernatchez
- M^e Isabelle Gagnon
- M^e Élisabeth Jutras
- M^e Simon Tremblay
- M. Martin Drapeau
- M^{me} Nancy Potvin

Sont absents :

- M. Gérald Belley
- M^{me} Lucie Granger
- M^e Ada Wittenberger

Autres participants :

- M^e Catherine Ouimet, directrice générale
- M^e Josée Roussin, directrice générale par intérim
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne
-

1. MOT DE BIENVENUE

- Inf M. le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau souhaite la bienvenue aux administrateurs et présente quelques mots d'entrée en fonction. Il discute du fonctionnement des séances du Conseil d'administration et rappelle les règles de bonne et saine gouvernance. Il présente sa vision du Conseil d'administration et ses attentes à l'égard des administrateurs.

Lors de la présente séance, les administrateurs participent à une formation donnée par plusieurs dirigeants du Barreau du Québec sur différents sujets touchant l'exercice de leurs fonctions d'administrateur et le rôle du Barreau du Québec.

1.1 ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour et l'adoptent tel que proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
4. GOUVERNANCE
- 4.1 FORMATION
- 4.2 TABLEAU DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENTATION DES BESOINS POUR LES PRÉSIDENTS ET MEMBRES
- 4.3 PRÉSENTATION DES BESOINS POUR LES DEUX POSTES DE VICE-PRÉSIDENT
5. PROTECTION DU PUBLIC
6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
- 7.1 DÉLÉGATION DE POUVOIRS - COMITÉ DES REQUÊTES
8. DIVERS
9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

Inf : Il n'y a pas de dossier à traiter pour cette séance du Conseil d'administration.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

Inf : Il n'y a pas de dossier à traiter pour cette séance du Conseil d'administration.

4. GOUVERNANCE

4.1 FORMATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'horaire de la formation. M^e François Lavigne-Massicotte reçoit la formation d'accueil des nouveaux administrateurs de M^{es} Champagne et Mallette.

4.2 TABLEAU DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENTATION DES BESOINS POUR LES PRÉSIDENTS ET MEMBRES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du tableau des comités ainsi que pour les présidents et les membres des comités du Conseil d'administration.

4.3 PRÉSENTATION DES BESOINS POUR LES DEUX POSTES DE VICE-PRÉSIDENT

Inf : M. le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau présente les besoins pour les deux postes de vice-président.

5. PROTECTION DU PUBLIC

Inf : Il n'y a pas de dossier à traiter pour cette séance du Conseil d'administration.

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Il n'y a pas de dossier à traiter pour cette séance du Conseil d'administration.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 DÉLÉGATION DE POUVOIRS - COMITÉ DES REQUÊTES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que le Conseil général du Barreau du Québec a déjà adopté une résolution en vertu de l'article 15.1 o) de la *Loi sur le Barreau* à l'effet de déléguer au Comité des requêtes les pouvoirs que les articles 55.1 à 55.3 et 161 du *Code des professions* attribuent au Bureau;

CONSIDÉRANT l'exercice des pouvoirs qui sont conférés au Conseil d'administration par les articles 48, 70, 71, 72 et 122 de la *Loi sur le Barreau*;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un Comité des requêtes en vertu de l'article 22.1 de la *Loi sur le Barreau*;

DE DÉLÉGUER les pouvoirs prévus aux articles ci-dessus au Comité des requêtes;

DE DÉSIGNER membres pour y siéger les personnes suivantes :

- M^e Elhadji Madiara Niang, président;
- M^e Serge Bernier;
- M^e Pierre Robitaille;

DE DÉSIGNER à titre de membres substitués les personnes suivantes :

- M^e Christian Tanguay;
- M^e Pierre Lévesque, Ad. E.;
- M^e Claude Savoie, Ad. E.

8. DIVERS

Inf :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

Inf : Il n'y a pas de dossier à traiter pour cette séance du Conseil d'administration.

Le Président,

La Secrétaire,

Marcel-Olivier Nadeau
Bâtonnier du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre